

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-034****du 19 septembre 2019****n°034****page 1/2****EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN

H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD

Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND

E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER

G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS

G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY

M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'action "Raconte moi Châteauneuf" au titre du contrat de ville

Par la délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Le développement d'actions culturelles au sein des quartiers prioritaires est un axe fort du contrat et de ses partenaires, notamment de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Afin d'impulser une dynamique particulière entre les acteurs du territoire (Education Nationale, Maison Pour Tous, Équipe de Prévention de l'ADSEA, Grand Châtellerault) et les habitants (familles et enfants), une action culturelle est proposée visant à les rendre fiers de leur quartier par la connaissance, la valorisation et la transmission d'éléments patrimoniaux, historiques et architecturaux.

Cette action se déroule en deux temps :

1- Comprendre les éléments structurants du quartier (géographiques, historiques, architecturaux et culturels) par la découverte du quartier, ses relations aux sites patrimoniaux du quartier de Châteauneuf (notamment la Manufacture), en travaillant avec le service Patrimoine-Pays d'Art et d'Histoire de Grand Châtellerault et l'école Édouard Herriot.

2 – Développer un projet culturel et artistique à l'échelle du quartier par la connaissance de la culture graphique, ce qui a amené à la mise en résidence d'un artiste graphiste à l'école Édouard Herriot.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20190919-034

du 19 septembre 2019

n°034

page 2/2

Pour la réalisation de cette action dont le budget s'élève à 11 000 €, la commune sollicite une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 3000 €.

* * * * *

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

VU l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 07 mai 2019 sur ce dossier ,

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble des partenaires, et l'adéquation de ce projet avec les priorités du Contrat de ville,

CONSIDÉRANT le budget déployé par la collectivité de 11 000 € nécessitant un soutien financier de l'État,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter des crédits de la DRAC à hauteur de 3000 €, pour le financement de l'action,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La recette sera imputée sur le compte budgétaire 824/74718/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité